

La première directive de la règle enjoint de grouper les chiffres du nombre dont on veut calculer la racine carrée par tranches de deux à partir de la droite (le premier chiffre, pour les Indiens). Le nombre de tranches obtenu donne le nombre de chiffres que comportera la racine. Pour 4, 9 et 81, il n'y a qu'une tranche, donc la racine est un nombre inférieur à 10.

Cela donne les calculs suivants. La deuxième ligne du tableau rend compte des calculs effectués, la troisième montre la construction de la série des chiffres à diviser par deux, à la fin, pour obtenir la racine carrée.

I	II	I	
196	96	16	
$1^2 = \frac{1}{96}$	$2 \times \boxed{4} = \frac{8}{16}$	$4^2 = \frac{16}{00}$	
2		28	$\sqrt{196} = 28 \div 2 = 14$

Dans les colonnes marquées d'un I, on soustrait d'un rang impair le carré du quotient obtenu dans la colonne précédente et on inscrit le double de ce quotient dans la série de la racine. Dans les colonnes marquées d'un II, on divise un rang pair par la série obtenue dans la colonne précédente. Le quotient est encadré pour plus de clarté.